

**Association « CHEMINS FAIS - EN »
Saint GEORGES DE POINTINDOUX**

REGLEMENT INTERIEUR

Chapitre : ORGANISATION DES CHANTIERS

Préalable: la notion de « chantier » est relative au nettoyage d'un chemin en vue de son ouverture; un seul chantier sera traité à la fois. Il pourra s'étaler sur plusieurs jours.

Point 1: RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT COLLECTIF

Préalablement: Le bureau de l'association nomme un responsable du chantier (président, vice président ou membre du bureau), chargé de recueillir l'aval de toutes les parties concernées et impactées par le chantier (propriétaire du chemin, riverains exploitants ou propriétaires ...)

Le bureau définit l'organisation du chantier à venir (appel au bénévolat, date d'intervention ...)

Le bureau nomme en son sein un responsable technique, chargé de l'organisation générale du chantier et de son bon déroulement les jours de chantier, entre autres le strict respect du règlement intérieur (si plusieurs jours de chantier il pourra y avoir plusieurs responsables techniques)

En fonction du nombre de bénévoles devant intervenir, le responsable technique répartira par avance ces personnes en équipe afin de sécuriser au mieux le chantier et les personnes. Il ne pourra pas y avoir plus de 3 équipes de 4 personnes présentes par jour de chantier, soit 12 personnes plus le responsable technique et éventuellement le responsable du chantier. Le responsable technique veillera également à ce qu'une équipe soit constituée d'au moins 2 personnes.

Le jour du chantier: le responsable technique nommera un responsable d'équipe. Il définira son rôle axé essentiellement sur le respect des règles de sécurité, surtout en présence d'engins motorisés.

Il rappellera les consignes de sécurité usuelles.

Point 2 : RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT INDIVIDUEL

Aucune intervention en dehors des dates de chantier programmées par avance
Respect des plages horaires les jours de chantier (afin d'éviter les allers /venues) Matin: 9h/12h Après-midi: 14 h / 17 h

Dans la mesure du possible présence souhaitée au moins par demi-journée entière (également pour éviter les allers/venues)

Respect du nombre de personnes mini de 2 par équipe

Aucun bénévole ne pourra utiliser un engin motorisé ne lui appartenant pas.